



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-quatrième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/24) et septième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan Indien (RASG-AFI/7) — Séances conjointes

(Réunion virtuelle, 1^{er} et 8 novembre 2021)

Point 3 de l'ordre du jour : Coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI

Examen des résultats de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI (ARC-TF/4)

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente la coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI conformément aux dispositions de leurs manuels de procédures respectifs et au mandat des PIRG et des RASG approuvé par le Conseil de l'OACI.

La quatrième réunion de l'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG (ARC-TF/4) tenue virtuellement le 25 octobre 2021 a examiné diverses initiatives, notamment le mandat de l'ARC(TF modifié par les réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6, la mise en œuvre des recommandations des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6 relatives à l'ARC-TF, la mise en œuvre des réunions APIRG/22 et RASG-AFI/05, la mise à jour des domaines d'intérêt commun pour l'APIRG et le RASG-AFI, et la coordination de l'établissement des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI .

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

Objectifs stratégiques connexes de l'OACI	Cette note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité, et Capacité et efficacité de la navigation aérienne de l'OACI
Références :	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des réunions RASG-AFI/6 et APIRG/23 • Manuels de procédures de l'APIRG et du RASG-AFI • Rapport de la réunion ARC-YF/4

1. INTRODUCTION

1.1 La réunion se souviendra de l'Équipe spéciale conjointe de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI établi en tant qu'organe subsidiaire de l'APIRG et du RASG-AFI est chargé de coordonner régulièrement les activités de l'APIRG et du RASG-AFI. L'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI (ARC-TF) devrait examiner les questions courantes et urgentes et rendre compte à la fois à l'APIRG et au RASG-AFI.

1.2 La quatrième réunion de l'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG (ARC-TF/4) tenue virtuellement le 25 octobre 2021 a examiné les résultats des réunions RASC/07 et APCC/6 et RASG-AFI/6, ainsi que la mise en œuvre des recommandations des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6 relatives à l'ARC-TF. Elle s'est également penchée sur les informations fournies, notamment sur les domaines d'intérêt commun pour l'APIRG et le RASG-AFI, où la coordination est nécessaire entre l'APIRG et le RASG et propose un ordre du jour pour la réunion conjointe APIRG/24 et RASG-AFI/7 et la coordination de l'établissement des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI.

2. ANALYSE

2.1 La quatrième réunion de l'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI (ARC-TF/4) a examiné les résultats des réunions APCC/6 et RASC/7 tenues les 11 et 12 octobre 2021, respectivement. Par conséquent, la réunion a été informée sur les mesures de mise en œuvre fondées sur les conclusions et décisions des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6, l'état d'avancement des projets et initiatives essentiels du RASG-AFI, et les performances de la planification et de la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale. Les autres questions importantes abordées comprennent l'examen et la mise à jour des domaines d'intérêt commun pour l'APIRG et le RASG-AFI, ainsi que l'examen du mandat de l'ARC-TF modifié par les réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6.

Examen du mandat de l'ARC-TF modifié par les réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6

2.2 La réunion se souviendra que compte tenu de la nécessité de créer une équipe spéciale couvrant tous les domaines, la séance conjointe entre APIRG/23 et RASG-AFI/6 est convenue d'étendre la composition actuelle de la CAFAC par l'ajout de nouveaux membres issus de l'APIRG, du RASG-AFI et de l'industrie. Par ailleurs, il a été recommandé d'incorporer ces changements dans les mandats et les manuels de procédures de l'APIRG et du RASG-AFI.

2.3 Conformément au résumé des décisions C-DEC 210/4 du Conseil de l'OACI et aux résultats de la séance conjointe APIRG/23 et RASG-AFI/6, les manuels de procédures de l'APIRG et du RASG-AFI ont été modifiés pour tenir compte des mécanismes de fonctionnement de l'ARC-TF.

2.4 Conformément à la pratique au sein des organes auxiliaires de l'APIRG et du RASG-AFI, l'ARC-TF a examiné et adopté le mandat de l'ARC-TF joint en **appendice** à la présente note de travail.

Examen de la mise en œuvre des recommandations des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6 relatives à l'ARC-TF

2.5 La réunion se souviendra que la séance conjointe APIRG/23 – RASG-AFI/6 a formulé les conclusions ci-après afin de répondre à la question de l'extension et améliorer l'efficacité des activités de l'ARC-TF :

- le Président du RASG-AFI devrait être un membre de l'ARC-TF et les présidents de l'APIRG et du RASG se succéderont à la tête de l'ARC-TF ;
- ils devraient aussi présider tour à tour et de manière tournante les réunions conjointes ultérieures entre l'APIRG et le RASG-AFI ;
- les modifications connexes devraient être incorporées dans les mandats et les manuels de procédures de l'APIRG et du RASG-AFI.

2.6 Les mandats et les manuels de procédures de l'APIRG et du RASG-AFI ont été modifiés pour étendre la composition de l'ARC-TF et prendre en compte la présidence et la rotation

proposées.

2.7 La réunion RASC/7 tenue le 12 octobre 2021 a approuvé les propositions formulées pour la restructuration des équipes de soutien de la sécurité (SST), et de leurs mandats, ainsi qu'il suit :

- Équipe de soutien de la sécurité Système national de supervision de la sécurité (SST-SSO)
- Équipe de soutien de la sécurité Questions de sécurité opérationnelle (SST-OSI)
- Équipe de soutien de la sécurité Programmes nationaux de la sécurité (SST-PNS)
- Équipe de soutien de la sécurité Services de navigation aérienne (SST -ANS)

Examen des domaines d'intérêt commun entre l'APIRG et le RASG-AFI

2.8 La réunion se souviendra que la troisième réunion de l'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI (ARC-TF/3), tenue virtuellement le 23 novembre 2020, avait examiné et approuvé la répartition des tâches et des domaines d'intérêt commun entre l'APIRG et le RASG-AFI.

2.9 L'examen et la répartition des tâches et des domaines d'intérêt commun entre l'APIRG et le RASG-AFI font partie du mandat et du programme des travaux de l'ARC-TF, avec comme objectif de faciliter la cohérence et l'efficacité, et éviter les doubles emplois et les conflits entre les activités des deux entités.

2.10 L'ARC-TF/4 a examiné, mis à jour et approuvé la répartition des tâches entre l'APIRG et le RASG-AFI

Coordination de l'élaboration des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI

2.11 La réunion a examiné le cadre de compte rendu de l'APIRG et du RASG-AFI, ainsi que le mécanisme de coordination des deux Groupes de manière plus efficace pour éviter les doubles emplois.

2.12 La réunion a noté l'expérience acquise par le RASG-AFI dans l'établissement d'un rapport annuel et dont l'APIRG peut profiter pour élaborer son propre rapport annuel. Le RASG-AFI a élaboré un programme pour assurer l'établissement du rapport annuel sur la sécurité. De même, le programme de travail et le calendrier du rapport annuel sur la navigation aérienne de la région AFI peuvent contribuer à la collecte des données et l'établissement du rapport.

2.13 La réunion est convenue sur les propositions de mesures ci-après :

- a) prier urgemment les membres de l'équipe du rapport AARNT de désigner des représentants au sein de l'équipe ;
- b) demander au Secrétariat de coordonner les activités de l'AANRT et de l'ASRT pour une élaboration en temps opportun et la publication des rapports annuels ;
- c) encourager les États, les ANSP et les organisations internationales à soutenir les activités de l'équipe du rapport annuel sur la navigation aérienne en lui fournissant les informations nécessaires, en temps voulu ;

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

1.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) envisager d'éventuelles améliorations des mesures approuvées par la réunion ARC-TF/4.

APPENDIX

**TERMS OF REFERENCE, WORK PROGRAMME AND COMPOSITION OF THE
APIRG/RASG-AFI COORDINATION TASK FORCE**

The Joint APIRG/RASG-AFI Coordination Task Force established as a subsidiary body to APIRG and RASG-AFI, is responsible for coordinating the activities of APIRG and RASG-AFI on routine basis.	
WORK PROGRAMME	
TASK No.	SUBJECT
1.	Strengthen existing arrangements and adequately address the requirements for coordination and collaboration between the two Groups.
2.	Facilitate consistency and efficiency, and ensure lack of duplication and conflict between the activities of APIRG and RASG-AFI.
3.	Ensure mutual exchange of information on the Conclusions and Decisions reached at the Groups’ Meetings, or any other activities undertaken by the Groups in line with the Global Air Navigation Plan (GANP) and Global Aviation Safety Plan (GASP).
4.	Identify any challenges faced by the Groups in achieving their set objectives and targets, alert the Groups and their Secretariats to these challenges, conflicts and / or inefficiencies with proposed strategies to address them, for the endorsement of the Groups.
Note: The ARC-TF should discuss common and urgent issues as well as the above mentioned tasks, and report to the APIRG and RASG-AFI.	
COMPOSITION	
The ARC-TF comprises representatives from:	
<ul style="list-style-type: none"> • APIRG (Chairperson and First and Second Chairperson of APIRG, Chairperson and Vice-Chairperson of AAO/SG; and Chairperson and Vice-Chairperson of IIM/SG); • RASG-AFI (Chairperson and First and Second Chairperson of RASG-AFI; and Champion States of Safety Support Teams (SSTs); • AFCAC; • Industry: ACI, AFRAA, AIRBUS, ASECNA, BOEING, CANSO, IATA, etc 	
ROLES AND RESPONSIBILITIES	
<ul style="list-style-type: none"> • APIRG/RASG-AFI Joint Coordination Task Force Members – provide technical expertise in identifying the challenges, analyzing them, and providing guidance and recommendations for overcoming such challenges in order to meet the set targets and improve aviation safety within the AFI Region, in line with the GASP and GANP. • The ICAO Regional Offices accredited to AFI States serve as Secretariat. 	
WORKING ARRANGEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> • The ARC-TF should complete its work and submit its proposals to the APIRG and RASG-AFI. The ARC-TF should work through electronic correspondence / teleconferences prior to meetings. • In order to enhance the effectiveness of the ARC-TF activities, APIRG and RASG Chairpersons will alternate in serving as Chairperson of the ARC- TF. It was agreed in principle that the routine be extended to rotational and alternate chairing of the subsequent joint APIRG/RASG meetings. 	